



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Rectrice de l'Académie de Limoges

RECTORAT
DEC 2/CG/N° 2022-59

- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- **Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- **Vu** l'Arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat
- **Vu** l'arrêté ministériel du 9 février 2022 autorisant l'ouverture du concours pour le recrutement d'assistants de service social du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Limoges

ARRÊTE

Article 1^{er}:

La composition du jury chargé d'apprécier les épreuves du concours de recrutement des assistants de service social du ministère chargé de l'éducation nationale au sein de l'académie - session 2022 - est fixée comme suit :

Président : Monsieur Christophe BLANC, Principal du collège Octave Gachon - PARSAC

Vice-président : Monsieur Marc DUROUDIER, Secrétaire général – DSDEN de la Creuse

Membres de la commission :

- Madame Juliette LALLEMANT- PALADE, Conseillère Technique de Service Social – DSDEN de la Haute-Vienne
- Madame Carla WAYAK PAMBE, Assistante de service sociale – DSDEN de la Corrèze

Article 2 :

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 16 mai 2022

La rectrice de l'académie de Limoges

Carole DRUCKER-GODARD